



Échanges
azimut

Échanges et stages linguistiques
echanges-azimut.com f @



PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

PESEQ

GUIDE | DÉPÔT D'UN PROJET

(en date du 11 septembre 2023)



TABLES DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
Présentation d'Éducation internationale	3
LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESEQ)	3
Objectifs	3
Financement du programme	4
Clientèle visée	4
Définitions	4
Montant de la bourse et durée du séjour	5
Conditions d'admissibilité	5
Assurances	6
Réciprocité	6
Budget détaillé	6
DESCRIPTION ET CONSEILS POUR REMPLIR LES ANNEXES	6
Annexe I : Calendrier détaillé du séjour	6
Annexe II : Grille budgétaire	7
Annexe III : Liste des élèves québécois	7
Annexe IV : Lettre ou courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec	7
DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION	7
Date de dépôt	7
Envoi du dossier	7
Conseils pour présenter un dossier de meilleure qualité	8
Critères d'évaluation et de sélection des projets	9
Réponse de sélection	9
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION	9
COORDONNÉES UTILES	10
AIDE-MÉMOIRE	10
Tableau des critères d'admissibilité	10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE



Éducation
internationale



Échanges
azimut

[Éducation internationale](#) est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec.

Les services offerts par Éducation internationale :

- [Échanges azimut](#) : Programmes d'échanges, de stages et de bourses pour les élèves et personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'international.
- [Québec métiers d'avenir](#) : Service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études.
- [Développement international](#) : Exportation du savoir-faire québécois en éducation.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESEQ)

OBJECTIFS

Le PESEQ permet de soutenir des projets de déplacements hors Québec et s'adresse à des groupes d'élèves du secondaire et à leurs enseignantes et enseignants de langue.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- réaliser un séjour d'apprentissage à l'extérieur du Québec en complément de la formation scolaire reçue dans la langue cible;
- encourager les échanges d'élèves entre les établissements d'enseignement secondaire québécois avec d'autres établissements à l'extérieur du Québec;
- améliorer la connaissance pratique d'une langue cible des élèves;
- stimuler la motivation des élèves à poursuivre leur apprentissage;
- permettre à des établissements d'enseignement québécois de renforcer leurs activités canadiennes et internationales et de créer des partenariats avec des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec.

FINANCEMENT DU PROGRAMME



Le ministère de l'Éducation du Québec a mandaté Éducation internationale pour effectuer la gestion de ce programme, dont le budget annuel s'élève à 224 895 \$.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse aux établissements d'enseignement secondaire publics et privés au Québec qui souhaitent mettre sur pied des projets d'échanges et de séjours à l'étranger visant leurs élèves.

Tous les établissements d'enseignement secondaire, qu'ils soient publics ou privés, peuvent déposer un projet. Le budget attribué aux groupes provenant d'établissements d'enseignement privés est cependant limité à 20 % du budget annuel du programme. Si des sommes demeurent inutilisées après le traitement de toutes les demandes, elles pourront être attribuées à tous les établissements d'enseignement, publics ou privés, dont le projet est en attente d'un financement.

DÉFINITIONS

Élève québécois

En vertu de ce programme, la définition d'un élève québécois est la même que celle utilisée dans le [Règlement sur la définition de résident du Québec](#).

Enseignant

Toute personne employée par le centre de services scolaire dont l'occupation est d'enseigner à des élèves en vertu des dispositions de la [Loi sur l'instruction publique](#) (L.R.Q., c. I-133).

Accompagnateur

Toute personne employée par l'établissement d'enseignement et qui y occupe des fonctions de supervision et de coordination de projets. Cette personne doit posséder un niveau de langue suffisant pour accompagner les élèves sur place et soutenir les élèves québécois lors du séjour.

Établissement d'enseignement public

En vertu de ce programme, un établissement d'enseignement public est un lieu où l'on offre un enseignement scolaire en vertu de la [Loi sur l'instruction publique](#) (L.R.Q., c. I-133).

Établissement d'enseignement privé

L'établissement d'enseignement privé offre, en tout ou en partie, des services d'enseignement à la formation générale au secondaire.

Langue cible

En vertu de ce programme, la langue cible est la langue visée par le séjour d'apprentissage, qui est réalisé en complément de la formation scolaire de l'élève québécois.

MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU SÉJOUR

La somme maximale pouvant être accordée par Éducation internationale correspond au coût du titre de transport, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne, et à une allocation forfaitaire de 100 \$ par personne.

Éducation internationale se réserve le droit de limiter le financement de tout projet en fonction des sommes disponibles.

Le nombre maximal d'accompagnatrices et d'accompagnateurs pouvant faire l'objet d'un financement est fixé en fonction du nombre d'élèves composant le groupe :

- de 05 à 14 élèves : 1 accompagnatrice ou accompagnateur;
- de 15 à 20 élèves : 2 accompagnatrices ou accompagnateurs;
- de 21 à 29 élèves : 3 accompagnatrices ou accompagnateurs;
- de 30 à 39 élèves : 4 accompagnatrices ou accompagnateurs.

Si le séjour à l'extérieur du Québec se déroule entre le 1^{er} avril et le 30 juin, les titres de transport doivent être payés par l'établissement d'enseignement avant le 31 mars.

Les établissements d'enseignement qui bénéficient d'une subvention d'un autre programme du gouvernement du Québec doivent le préciser dans la *Grille budgétaire*. Ces autres montants seront pris en considération dans le calcul du financement pouvant être alloué dans le cadre du PESEQ.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Il est important de s'assurer de l'admissibilité du projet avant de soumettre une demande de subvention.

- Les groupes participants doivent être composés d'au moins cinq élèves.
- Le projet doit être organisé dans le cadre d'un projet scolaire et relever du domaine des langues, de la mathématique, de la science et de la technologie, de l'univers social, des arts, du développement de la personne ou du développement professionnel. Voir le détail de ces différents domaines d'apprentissage sur le [site du Ministère](#).
- Les élèves auront consacré au moins 20 heures au développement de compétences visées de ce projet (cours de langue, formations, rencontres, implication dans l'organisation logistique, levées de fonds, etc.) avant le début de celui-ci.
- Un minimum de trois heures d'activités par jour ouvrable en lien avec la nature du projet doivent être tenues ou supervisées par la ou les personnes qui accompagnent le groupe.
- Le séjour doit être d'une durée minimale de sept jours, pouvant inclure les journées de transport à l'aller et au retour.
- Au moins 10 % de la valeur globale du projet de mobilité étudiante doit provenir d'une source autre que ce programme. Cette contribution doit être détaillée dans la grille budgétaire.
- Le projet devra être terminé au plus tard le 31 juillet.
- Le projet doit être piloté et coordonné par l'enseignante ou l'enseignant, en collaboration avec le partenaire dans la province ou le pays d'accueil.

- Le séjour doit être évalué comme étant sécuritaire.
- Au moment de la réalisation du projet, la province, le territoire ou le pays d'accueil ne doit pas faire l'objet d'une recommandation du [gouvernement canadien](#) d'éviter tout voyage non essentiel.
- Le dossier doit être complet et signé. Il doit inclure le formulaire de demande de subvention dûment rempli, ainsi que les annexes.

Dans le but de vous aider à vérifier votre admissibilité et à identifier les documents requis lors du dépôt d'une demande, une grille intitulée *Tableau des critères d'admissibilité* est mise à votre disposition dans l'aide-mémoire à la fin de ce guide.

ASSURANCES

L'établissement doit s'assurer que tous les participants et participantes ont les couvertures d'assurance nécessaires à la réalisation de leur séjour.

RÉCIPROCITÉ

La réciprocité d'un projet n'est pas exigée. Toutefois, elle apportera beaucoup de valeur à celui-ci.

Le ministère de l'Éducation et Éducation internationale encouragent la réciprocité, notamment afin de développer des projets durables et solides, dans lesquels les deux parties s'investissent conjointement.

La réciprocité peut accroître les retombées et le rayonnement d'un projet. Elle peut également permettre de créer de nouvelles occasions. De plus, un projet réciproque peut apporter des avantages sur le plan logistique et financier en ouvrant la porte à des arrangements peu dispendieux, voire gratuits en ce qui concerne le logement, la nourriture, le transport local, etc.

BUDGET DÉTAILLÉ

Il est important de présenter un budget réaliste et détaillé. Assurez-vous de bien vérifier les informations figurant dans la *Grille budgétaire* avant de soumettre votre demande.

Le financement du PESEQ n'est jamais garanti. Il est par conséquent important de prévoir d'autres sources de financement, dans le cas où la contribution du PESEQ serait refusée ou diminuée.

DESCRIPTION ET CONSEILS POUR REMPLIR LES ANNEXES

Les annexes suivantes doivent être envoyées en même temps que le formulaire de demande de subvention.

ANNEXE I : CALENDRIER DÉTAILLÉ DU SÉJOUR

Vous devez indiquer les activités que vous réaliserez et les personnes que vous rencontrerez dans le cadre du projet. Cette annexe permet de démontrer la rigueur avec laquelle vous avez planifié votre projet tout en reflétant votre motivation à réaliser votre projet à l'extérieur du Québec.

Assurez-vous de bien détailler vos différentes activités et d'indiquer le nombre d'heures consacrées aux activités ciblées par le projet.

ANNEXE II : GRILLE BUDGÉTAIRE

L'utilisation de la grille budgétaire vous permettra de bien planifier votre budget. Vous pouvez y inscrire vos dépenses et vos revenus.

Une seule feuille de la grille budgétaire est nécessaire pour l'ensemble des personnes participant au projet.

ANNEXE III : LISTE DES ÉLÈVES QUÉBÉCOIS

Vous devez inscrire les noms des élèves québécois à l'annexe III.

ANNEXE IV : LETTRE OU COURRIEL D'APPUI DU PARTENAIRE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être accompagnées d'une lettre ou d'un courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec.

Les informations suivantes doivent être inscrites sur le courriel ou sur la lettre d'appui : nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire, dates de réalisation du projet et principales activités à réaliser.

La lettre peut être rédigée en français ou en anglais à la convenance du partenaire. Elle doit être traduite en français ou en anglais, si elle est rédigée dans toute autre langue.

DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION

DATE DE DÉPÔT

Le Programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire de deux types de concours : un concours annuel continu et un autre avec une date limite de dépôt fixe. Les détails de ces concours sont précisés ci-dessous.

Le concours annuel continu permettra à Éducation internationale de traiter les demandes à partir du 1er avril de l'année en cours jusqu'au 15 février de l'année suivante, le 15 février étant la date limite fixe de dépôt pour l'année scolaire en cours.

Une partie de l'enveloppe budgétaire sera accordée dans le cadre du concours continu, tandis qu'une autre partie sera conservée jusqu'au 15 février pour donner une chance aux projets qui ne sont pas prêts à être déposés avant cette date de recevoir tout de même du financement.

Cela signifie que les fonds disponibles pour le concours continu sont limités et qu'il est possible qu'après une certaine date, nous ne puissions plus accorder de financement pendant l'année si la demande est trop élevée. Si tel est le cas, toutes les personnes dont les demandes ont été reçues après que les fonds pour le concours continu ont été épuisés devront attendre après le 15 février pour obtenir une réponse à leur demande de financement.

Il est également possible de déposer une demande de bourse de façon rétroactive, c'est-à-dire après le déroulement du projet, à la condition que ce soit dans la même année financière.

ENVOI DU DOSSIER

Les documents dûment signés ainsi que toutes les annexes doivent être transmis à Éducation internationale à l'aide de la boîte de dépôt disponible sur notre [site Web](#).

La boîte de dépôt vous permet de transmettre tous vos documents en une seule fois. Pour ce faire, une fois sur la boîte de dépôt, il vous suffit de cliquer sur « Ajouter d'autres fichiers », de sélectionner votre premier document et de recommencer la même opération pour chacun de vos documents.

Lorsque tous vos documents ont été ajoutés, vous devez inscrire votre nom et votre prénom et cliquer sur « Charger ».

Anne Morissette demande des fichiers pour

Demande PESEQ

Annexe_I_Calendrier_PESEQ.docx	×
Annexe_II_Grille_budgetaire_PESEQ.xlsx	×
PESEQ_Formulaire_de_demande.docx	×

+ Ajouter d'autres fichiers 3 fichiers au total 877 Ko

Prénom *

Nom *

Une fois cette opération effectuée, nous vous demandons de nous envoyer un courriel, mentionnant le nom et le prénom que vous avez utilisés dans la boîte de dépôt, à l'adresse boursesmobilite@education-internationale.com, afin de confirmer l'envoi de votre dossier.

Un accusé de réception vous sera envoyé pour chaque projet soumis. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, veuillez en informer le plus rapidement possible les responsables du programme.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Veuillez donc vous assurer que votre projet est admissible et que votre dossier est complet avant de le déposer.

CONSEILS POUR PRÉSENTER UN DOSSIER DE MEILLEURE QUALITÉ

Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront de présenter un dossier de meilleure qualité au comité d'évaluation :

- Déposez votre demande dans un fichier rempli à l'écran, quitte à envoyer un fichier séparé avec les signatures si celles-ci ont été faites à la main.
- Utilisez les modèles d'annexes qui sont fournis par Éducation internationale. D'autres modèles ne seront pas acceptés.
- Renommez les pièces justificatives avec le même nom que celui indiqué dans le formulaire. Évitez les noms de fichiers qui ne sont pas clairs ou qui ne sont qu'une série de chiffres et de lettres enregistrés automatiquement après une numérisation.

- Évitez de combiner différentes pièces justificatives dans un même fichier.
- Assurez-vous que vos documents, et surtout vos numérisations, sont de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture (faites une rotation si nécessaire).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Dès la fin de la période de dépôt des projets, les dossiers seront examinés en fonction des critères d'évaluation et de sélection.

Voici les différents éléments évalués :

- contacts préalables établis avec le partenaire d'accueil et contacts individuels avec les élèves de la province ou du pays d'accueil;
- activités éducatives organisées avant, pendant et après le séjour;
- activités sociales avec le partenaire et/ou les familles d'accueil;
- retombées prévues du projet;
- réciprocité du projet, soit par l'accueil au Québec d'élèves du partenaire au cours de la même année scolaire ou par la réalisation d'activités poursuivant les mêmes fins.
- Qualité du projet dans son ensemble.

RÉPONSE DE SÉLECTION

La décision finale sera transmise par courriel à la direction qui a présenté le projet.

Si le projet est accepté, un virement bancaire sera fait à l'ordre de l'établissement d'enseignement.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La direction de l'établissement d'enseignement devra remplir le *Rapport d'utilisation de la subvention* et le retourner à Éducation internationale au plus tard 30 jours après la réalisation du projet. Elle devra joindre à ce formulaire toute somme non utilisée (ex. : en raison du désistement d'un élève ou du coût d'un titre de transport moindre que prévu) au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque fait à l'ordre d'Éducation internationale.

Le rapport devra également être accompagné des documents suivants :

- [Annexe I](#) : Calendrier détaillé du séjour tel que celui-ci a finalement été réalisé;
- [Annexe II](#) : Grille budgétaire comprenant les mises à jour réelles;
- [Annexe III](#) : Liste des élèves québécois;
- une preuve d'achat des dépenses admissibles;
- tout autre document jugé pertinent.

Un établissement d'enseignement qui a déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du PESEQ, anciennement PESLEQ, devra avoir fourni le *Rapport d'utilisation de la subvention* du projet en question avant de soumettre une nouvelle demande dans le futur.

Le formulaire du *Rapport d'utilisation de la subvention* est disponible sur le [site Web](#) des Échanges azimut.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le PESEQ, veuillez consulter le site Web www.echanges-azimut.com ou écrire à boursesmobilite@education-internationale.com.

AIDE-MÉMOIRE

TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Utilisez cette grille pour vérifier l'admissibilité de votre projet et vous assurer que votre demande est complète avant de l'envoyer.

Le projet relève de l'un des domaines d'apprentissage admissibles.	
Chaque partie du formulaire de demande de subvention est remplie.	
Le formulaire de demande de subvention est signé.	
Les annexes fournies par Éducation internationale ont été utilisées.	
Les élèves ont consacré un minimum de 20 heures au développement de compétences visées de ce projet	
Le séjour est d'une durée d'au moins sept jours.	
Les assurances nécessaires sont contractées pour chaque participante et participant.	
Un minimum de trois heures d'activités par jour ouvrable en lien avec la nature du projet sont tenues ou supervisées par la ou les personnes qui accompagnent le groupe.	
Le projet est complété au plus tard le 31 juillet.	
Au moins 10 % de la valeur globale du projet de mobilité étudiante doit provenir d'une source autre que ce programme.	



Éducation
internationale

Éducation internationale | Échanges azimut
3005, 4^e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6, CANADA
+1 418 651-4667
boursesmobilité@education-internationale.com